eBill Direct Debit:
Managed Mandate



Managed Mandate pour la clientèle analogique et les cas d'utilisation commerciaux

eBill Direct Debit permet aux émetteurs de factures de prélever des créances récurrentes au moyen d'une autorisation de débit. Dans le processus numérique standard, cette option est configurée à l'avance et gérée par la cliente ou le client directement dans l'environnement eBill. Cependant, tous les groupes de clientèle et cas d'utilisation ne peuvent pas être représentés par des processus numériques.

C'est donc ici que la fonction **«Managed Mandate»** entre en jeu: avec la fonction disponible à partir de novembre 2026, les établissements financiers peuvent saisir une autorisation de débit pour eBill Direct Debit pour le compte de leur clientèle en obtenant une autorisation correspondante de la cliente ou du client, qui peut par exemple être accordée au moyen d'un formulaire papier signé. L'établissement financier saisit ensuite les informations nécessaires dans le portail bancaire de SIX. L'infrastructure eBill crée l'autorisation de débit pour eBill Direct Debit correspondante et l'enregistre de manière centralisée dans l'environnement de SIX.

La fonction «Managed Mandate» complète ainsi les processus numériques existants d'eBill Direct Debit en prenant en charge en particulier la clientèle analogique et les cas d'utilisation commerciaux; on peut l'utiliser tant pour la configuration d'autorisations de débit individuelles que pour des activations de masse. Ainsi, elle convient tant pour les nouvelles relations clients que pour la migration des mandats de prélèvement existants.

Les avantages en un coup d'œil

Pour les établissements financiers

- **Prise en charge de la clientèle analogique et commerciale:** les établissements financiers peuvent aider leur clientèle à configurer l'autorisation de débit et à la représenter via la fonction «Managed Mandate».
- **Saisie simple d'un mandat:** il est possible de saisir les autorisations de débit via le portail bancaire de SIX tant pour des Mandate individuels que pour les activations de masse.

Pour les émetteurs de factures

- **Acquisition de groupes de clientèle et de cas d'utilisation supplémentaires:** la fonction «Managed Mandate» permet également d'intégrer la clientèle analogique ainsi que les créances dans le domaine «business to business» dans eBill Direct Debit.
- **Plus grande portée lors de la migration de la clientèle existante:** la fonction «Managed Mandate» prend en charge le transfert de grands groupes de clientèle vers eBill Direct Debit.

Pour la clientèle

- **Une configuration simple avec l'aide de la banque:** la clientèle n'a pas besoin de configurer numériquement l'autorisation de débit numérique. L'établissement financier se charge de la saisie via la fonction «Managed Mandate».
- **Continuité des relations de prélèvement existantes:** dans le cadre d'une migration, il est possible de transférer les LSV+/BDD Mandate existants directement vers eBill Direct Debit.

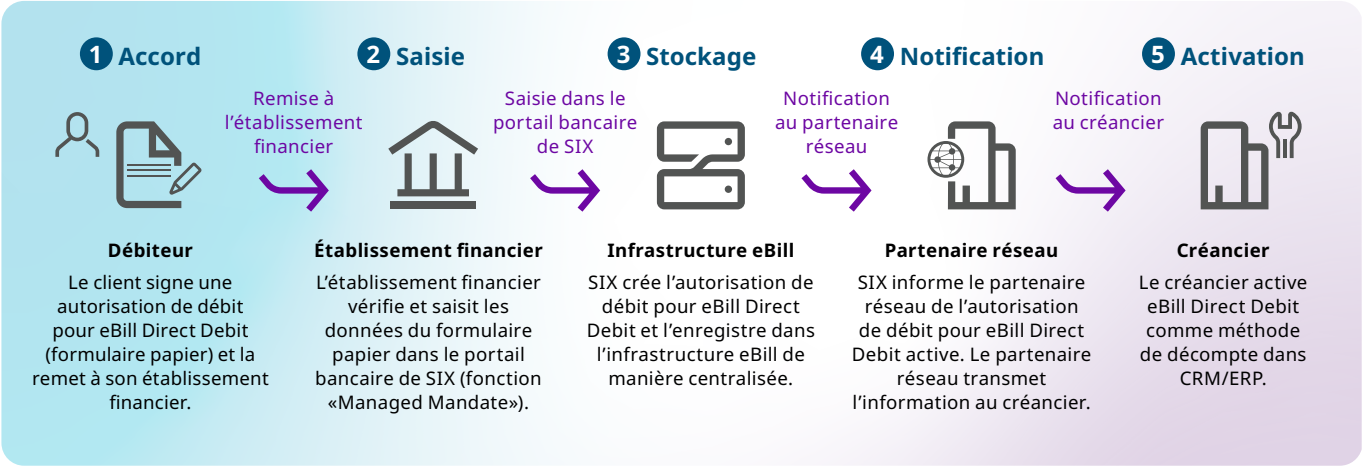
Cas d'utilisation et parcours clients

Les parcours clients suivants montrent la fonction «Managed Mandate» dans trois cas d'utilisation différents: pour la saisie manuelle pour la clientèle analogique, pour la saisie manuelle pour la clientèle commerciale et pour une activation de masse dans le cadre d'une migration.

1. Clientèle analogique – saisie manuelle

La fonction «Managed Mandate» permet de configurer eBill Direct Debit pour la clientèle utilisant des canaux analogiques.

Exemples de groupes de clientèle et de cas d'utilisation: les seniors, les personnes dans des situations de prise en charge, les dons, les organisations non gouvernementales et à but non lucratif ainsi que les titulaires de cartes de crédit physiques.

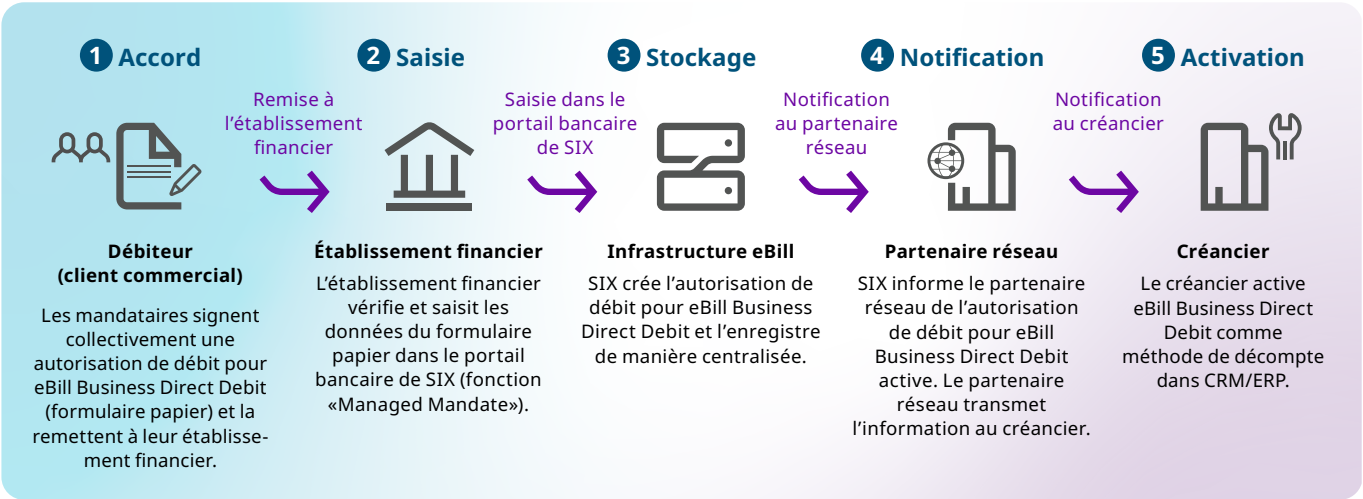


2. Clientèle commerciale – saisie manuelle

La fonction «Managed Mandate» prend également en charge les cas d'application commerciaux pour lesquels la configuration d'une autorisation de débit n'a pas lieu via le processus numérique standard.

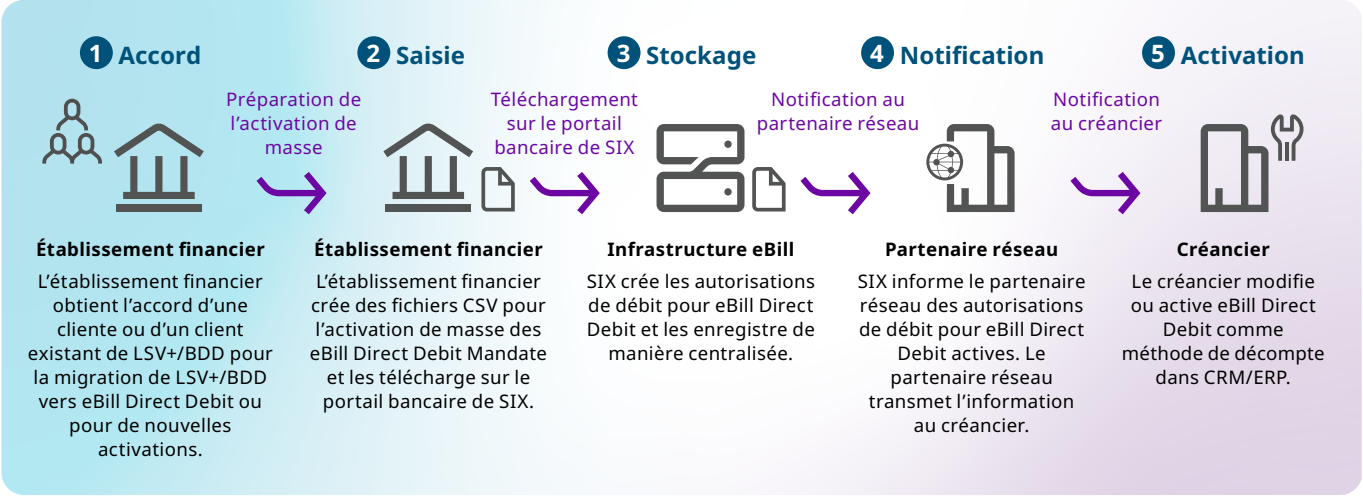
À partir de novembre 2026, la saisie des autorisations de débit correspondantes sera mise à disposition pour ces cas d'utilisation. La prise en charge des fonctionnalités BDD spécifiques dans eBill Direct Debit suivra à partir de juin 2027.

Exemples de secteurs et de domaines d'application: le commerce de gros, l'administration publique, le secteur des huiles minérales, les services financiers, le secteur des voyages et les prestataires de leasing.



3. Activation de masse et migration pour tous les groupes de clientèle

Il est également possible d'utiliser la fonction «Managed Mandate» pour configurer simultanément un grand nombre d'autorisations de débit pour eBill Direct Debit. Un cas d'utilisation est la migration des LSV+/BDD Mandate existants pour la clientèle analogique et commerciale.



En savoir plus maintenant sur **ebill.ch**

Aucune des informations contenues dans le présent document ne constitue une offre ou une recommandation d'achat ou de vente d'un instrument financier. SIX Group SA ou ses sociétés affiliées directes et indirectes (ci-après dénommées «SIX») ne sont pas responsables de la disponibilité complète, exacte, actuelle et ininterrompue des informations ni des dommages causés par des actions entreprises sur la base des informations contenues dans la présente ou dans toute autre publication de SIX. SIX se réserve expressément le droit de modifier les prix ou la combinaison de produits à tout moment. © SIX Group SA, 2024. Tous droits réservés.